

Interpellation: Soutien aux populations précarisées face à l'inflation

Conseil communal de Prilly, lundi 28 mars 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nul besoin de revenir sur l'actualité internationale, elle défraie suffisamment la chronique. Nul besoin non plus de revenir sur l'augmentation des prix liée à la guerre en Ukraine, il suffit de regarder le prix affiché aux pompes à essence.

Une importante inflation est prévue dans notre pays, comme en Europe, et la Banque nationale suisse prévoit désormais une hausse des prix de 2,1% en 2022, contre 1% selon ses estimations de décembre 2021. Elle estime que la situation restera tendue tout au long des prochains mois pour les prix des produits pétroliers et les biens dont l'approvisionnement continue d'être perturbé, ce qui inclut les céréales. Elle considère de plus que «les risques pour la croissance sont significatifs et orientés à la baisse.»¹

Les prix vont donc augmenter ces prochains mois au moins, tant pour les produits pétroliers et gaziers que pour les produits céréaliers et carnés. Ce qui signifie donc une augmentation substantielle des dépenses des ménages pour se nourrir, se déplacer et se chauffer.

Or, à Prilly où 40% des ménages bénéficient de la carte Caritas, une part importante de la population vit déjà à la limite du seuil de pauvreté. On pense particulièrement aux personnes à l'aide sociale, ainsi qu'aux prestataires des Prestations complémentaires (PC) et des PC Familles.

L'inflation à venir risque de faire plonger ces personnes au-dessous du seuil de pauvreté, sans pour autant que leurs prestations sociales ne soient revues à la hausse. Ceci concerne directement de nombreuses personnes âgées ou en situation de handicap, ainsi que les familles monoparentales.

Je pose donc les questions suivantes à la Municipalité:

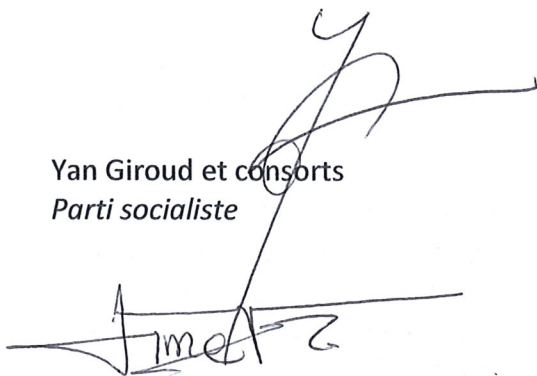
- Envisage-t-elle des soutiens spécifiques pour les personnes potentiellement en difficulté, afin d'éviter que des situations dramatiques de précarité ne se produisent dans notre commune, contrevenant ainsi à l'article 7 de notre Constitution fédérale relatif à la dignité humaine ?
- Existe-t-il un fonds de solidarité communal qui permette d'apporter un soutien ciblé aux personnes et aux familles menacées de glisser en dessous du seuil de pauvreté ?
- Si oui, la Municipalité compte-t-elle y recourir ? Sinon, peut-elle envisager de recourir à d'autres fonds communaux ?

¹ In *Le Temps*, 24 mars 2022: <https://www.letemps.ch/economie/bns-retour-linflation-sera-temporaire-prevu>

- Dans l'hypothèse où un soutien ciblé serait envisagé, comment la Municipalité envisage-t-elle de le communiquer aux bénéficiaires potentiels ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Yan Giroud et consorts
Parti socialiste



Yan

Yan



Ali

